



Surcapitalisation et idéologie de l'entreprise en agriculture

Gary Caldwell

Volume 29, Number 2-3, 1988

Le monde rural

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056373ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056373ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Caldwell, G. (1988). Surcapitalisation et idéologie de l'entreprise en agriculture. *Recherches sociographiques*, 29(2-3), 349–371. <https://doi.org/10.7202/056373ar>

Article abstract

Au cours des années 70 et au début des années 80, l'agriculture québécoise a connu une période intense de consolidation et de capitalisation. On dégage ici quelques conséquences de ce mouvement (baisse de la productivité du capital agraire et endettement progressif des cultivateurs) ; on en rappelle aussi les fondements idéologiques dans une réduction du mode de vie agricole aux seules valeurs marchandes des entreprises ordinaires, réduction qui se propage avec le courant de modernisation emportant le Québec depuis l'après-guerre. On se demande ensuite si, une fois l'agriculture ramenée au statut d'une industrie parmi d'autres, elle arrive à rencontrer des objectifs sociétaux plus larges, comme l'occupation des terres et le maintien de l'activité sociale de la campagne. On conclut que dans le domaine de l'agriculture, non moins qu'ailleurs, on a assisté à un exercice de déculturation.

LA SURCAPITALISATION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE ET L'IDÉOLOGIE DE L'ENTREPRISE

Au cours des années 70 et au début des années 80, l'agriculture québécoise a connu une période intense de consolidation et de capitalisation. On dégage ici quelques conséquences de ce mouvement (baisse de la productivité du capital agraire et endettement progressif des cultivateurs) ; on en rappelle aussi les fondements idéologiques dans une réduction du mode de vie agricole aux seules valeurs marchandes des entreprises ordinaires, réduction qui se propage avec le courant de modernisation emportant le Québec depuis l'après-guerre. On se demande ensuite si, une fois l'agriculture ramenée au statut d'une industrie parmi d'autres, elle arrive à rencontrer des objectifs sociétaux plus larges, comme l'occupation des terres et le maintien de l'activité sociale de la campagne. On conclut que dans le domaine de l'agriculture, non moins qu'ailleurs, on a assisté à un exercice de déculturation.

L'agriculture québécoise a sensiblement accru son rendement au cours des années 70. Les ventes annuelles ont grimpé de 689 millions de dollars en 1971 à 2 708 millions en 1981 (dollars courants), soit une hausse de 292% ou une multiplication par 3,9 en dix ans (Statistique Canada, 1985a). La comparaison avec l'Ontario, où l'accroissement démographique — donc du marché alimentaire — fut beaucoup plus rapide, demeure favorable au Québec. Durant la même période, en effet, les revenus des fermes ontariennes sont passés de 1 412 à 4 965 millions de dollars. En dollars *constants* de 1971, la production décennale a augmenté de 41% en Ontario et de 57% au Québec.¹ On peut également évaluer le rendement de l'agriculture selon le revenu *net* global : au Québec, il est passé, en dollars constants de 1971, de 209 à 651 millions, une progression de 212% (Statistique Canada, 1985b) ; pendant ce temps, celui de l'Ontario n'augmentait que de 180%.

1. L'indice des prix des dépenses nationales brutes (SC-13-201) évalue le dollar de 1971 à 2,5 \$ de 1981.

Toutefois, le rendement de l'agriculture québécoise ne saurait être considéré comme tout à fait réconfortant - malgré l'augmentation de l'autosuffisance dans certains secteurs - en raison surtout, comme on le verra, des investissements. D'autre part, le problème actuel, en agriculture, ne concerne pas tant le niveau des ventes que celui du revenu agricole net. À cet égard, le Canada - voire l'Amérique du Nord - connaît une crise sans égale depuis celle des années trente. De fait, en 1984, les cultivateurs canadiens n'avaient pas encore retrouvé, collectivement, leurs revenus de 1973, malgré d'énormes injections de capital (Statistique Canada, 1985b). Après avoir connu une brève période de prospérité au début des années 70, l'agriculture n'a fait que régresser de 1975 à 1984, quant au revenu tiré des cultures. Le Québec n'a pas échappé à la règle : à l'exception d'un regain - passager - de 1979 à 1981, le revenu agricole net, soit les revenus de ferme des cultivateurs, était aussi à la baisse (Tableau 1).

Étant donné, cependant, que le Québec comptait beaucoup moins d'exploitations en 1981 qu'en 1971, on aurait tort de conclure que le revenu des cultivateurs, *pris individuellement*, a connu la même stagnation (ou déclin). En termes réels, le revenu agricole net moyen est passé de 11 500 à 15 700 \$ au Québec, soit une amélioration de 37 % (Tableau 2). (Ces chiffres couvrant toutes les fermes recensées, le revenu des gros agriculteurs, dits *commerciaux*, doit atteindre au moins le double.) Ce progrès découle toutefois d'une transformation majeure : la capitalisation des fermes a globalement augmenté de 129 % (Tableau 2), alors que le nombre des exploitations baissait de 22%.²

La surcapitalisation

Le prix des produits de la ferme baissant, les agriculteurs, afin de maintenir leur revenu, ont investi massivement pour mieux s'équiper, pour agrandir leurs terres ou pour se spécialiser davantage. Le résultat : alors qu'en 1971 le capital engagé en agriculture était de neuf fois supérieur aux recettes, dix ans plus tard, la proportion atteignait les 15 pour 1 (Tableau 2). Le phénomène n'a rien d'étonnant du point de vue économique : les frais d'exploitation augmentant plus rapidement que le prix des produits vendus, il y aura baisse globale des revenus à moins d'accroître le volume des livraisons ; et pour cela, il faut augmenter la productivité (économies d'échelle, technologie). Ainsi la taille financière des fermes s'accroît tandis que leur nombre diminue. L'agriculture québécoise subit cette sélection naturelle depuis le début des années soixante-dix (MUZZI, 1985), suivant en cela une tendance du continent nord-américain.

Une double question vient immédiatement à l'esprit : d'où proviennent ces capitaux ? et, puisque les investissements agricoles rapportent relativement peu, comment va-t-on rembourser les intérêts (sans parler du principal) ? Avant de

2. CALDWELL, 1986, Tableau 7, p. 15.

TABLEAU 1

Revenu agricole net, Canada, Québec et Ontario, 1970-1984
(000 000 \$ constants de 1984).

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Canada	3 805	4 180	4 510	8 220	8 099	8 464	6 283	4 739	5 435	5 359	4 261	5 643	3 786	2 712	3 166
Québec	737	605	785	905	928	962	804	657	822	919	798	797	667	530	764
Ontario	1 099	926	1 008	1 844	1 671	1 719	1 086	1 193	1 147	1 266	1 066	1 098	728	965	1 179

SOURCE : BRINKMAN, 1986, p. 5. Il s'agit de la somme des subsides et des ventes de produits agricoles, moins les dépenses de production.

répondre, il faut considérer la productivité agricole du Québec; il s'agit de savoir si l'augmentation de la productivité justifiait une injection aussi considérable de capital, ce qui revient à se demander pourquoi les recettes ont décliné.

Elles l'ont fait, tout simplement, à cause du marché. Étant donné l'offre surabondante de produits agricoles à l'échelle mondiale, la demande s'est affaiblie et les prix se sont contractés. Il ne s'agit pas ici de remettre en question le mécanisme du marché comme moyen de répartir les efforts personnels et les ressources naturelles; nous vivons en économie libérale et la majorité des agriculteurs québécois tiennent à cette situation. Compte tenu, précisément, des règles du marché, on aurait toutefois pu s'attendre à ce que la baisse des prix agricoles stimule la productivité, ce qui aurait assuré un rendement sur capital au moins constant (plutôt qu'en baisse), à défaut d'être concurrentiel.

Or, malgré la mécanisation effrénée, les nouvelles technologies et la scolarisation supérieure des agriculteurs, la productivité des fermes n'a pas augmenté au Québec. L'Institut national de la productivité affirme que la productivité agricole (main-d'œuvre et capital) a en fait décliné au rythme de 1,4% par année de 1971 à 1984 (I.N.P., 1985: 8). Plus précisément, la baisse de la productivité du capital (taux annuel de -2,1%) a annulé une hausse impressionnante de 3,2% par année du côté du travail. L'agriculture contemporaine étant fortement axée sur le capital, la baisse de sa productivité l'a emporté sur l'évolution positive de celle de la main-d'œuvre (agriculteurs et leurs employés).

De plus, la productivité québécoise en agriculture reste beaucoup moindre que celle de l'Ontario: en 1984, les rendements agricoles (main-d'œuvre et capital) étaient respectivement inférieurs de 21 et 13,9% aux moyennes nationales, alors que l'Ontario les dépassait de 14,4 et 16,5% (I.N.P., 1985: 9); les ventes par travailleur atteignaient 53 000\$ en Ontario, contre 43 000\$ au Québec (Statistique Canada, n° 21-001 et 71-001). En 1985, la productivité agricole du Québec a continué à décliner par rapport à l'Ontario (I.N.P., 1986: 20 et 23).

Que la productivité agricole soit généralement à la baisse au Québec et en Amérique du Nord est une chose, mais qu'elle s'affaisse encore plus rapidement chez nous alors qu'on s'y croyait en train de moderniser l'agriculture, c'est autre chose. Il semble que le Québec agricole se soit leurré en injectant des sommes considérables qui n'ont pas produit les effets escomptés. Comment en est-on arrivé là?

*Loi du marché
et paternalisme « techno-bureaucratique »*

Dans une économie capitaliste, pareille situation est censée se redresser d'elle-même: quand on s'aperçoit que le capital ne rapporte pas dans tel secteur, on l'en retire tout bonnement pour le réinvestir ailleurs. Évidemment, si le

TABLEAU 2

*Revenu agricole net moyen des particuliers
et capitalisation des fermes*,
Québec, 1971 et 1981
(\$ constants de 1984).*

	1971	1981	DIFFÉRENCE (%)
Capitalisation moyenne par ferme	105 000	240 000	129
Revenu agricole net des particuliers (moyenne annuelle sur 3 ans)	11 500	15 700	37
Capitalisation/revenu net	9 X	15 X	

SOURCE : Calculs de l'auteur d'après les données de BRINKMAN, 1986, p. 5.

* Terrains, bâtiments, équipement, cheptel.

capital appartient à celui ou à celle qui l'utilise, cette personne peut toujours renoncer à un meilleur rendement au profit d'un certain mode de vie, ainsi que les agriculteurs l'ont fait pendant des générations. Il en va autrement quand ce capital est sous le contrôle de quelqu'un d'autre. De nos jours, en Amérique du Nord où l'agriculture est devenue une industrie comme une autre, une grande partie du capital n'appartient pas aux exploitants. Du seul fait que le revenu agricole (ou le profit) n'ait pas suffisamment augmenté depuis 1973 pour rembourser tous les investissements réalisés entre temps et que les agriculteurs n'aient pas tous un revenu complémentaire, on comprend qu'il ait fallu *emprunter* une bonne partie du nouveau capital.

En principe, les prêteurs donnent le signal d'alarme lorsque les bénéfices réels ou escomptés ne justifient plus de nouvelles injections d'argent. Au Québec, ce mécanisme régulateur n'a pas fonctionné ou il s'est déclenché plus tard qu'ailleurs. Comment l'expliquer? Voilà une question sérieuse, car, tôt ou tard, quelqu'un devra éponger cette mauvaise affectation de capitaux et, vraisemblablement, ce sont les agriculteurs qui en feront les frais (à même ce qu'il leur restera de biens). Qu'est-ce qui a ainsi poussé l'agriculteur québécois à s'illusionner sur son avenir? Nous pourrions d'autant mieux répondre à cette question que nous connaissons la source du crédit.

La valeur des bonnes terres s'étant accrue partout au Canada vers la fin des années 60 et, surtout, au début des années 70 alors que les prix des denrées étaient avantageux, les banques, les fournisseurs et même les gouvernements, impressionnés par la montée en flèche de la valeur de l'avoir net et des liquidités agricoles, se sont mis à financer l'expansion de l'agriculture. Sous la poussée d'un titulaire décidé (Jean Garon, 1976 à 1984), le ministère québécois de l'Agriculture emboîta le pas. Dès 1978, en effet, il offrait aux cultivateurs de

vastes possibilités de crédit grâce à son programme Tandem par lequel les banques et les caisses populaires avançaient de l'argent aux taux du marché, et le gouvernement accordait aux emprunteurs un rabais de plusieurs points de pourcentage en garantissant les prêts.³ Tout le monde s'est précipité dans les vanes ouvertes : les agriculteurs, pour emprunter à bon marché, et les établissements financiers, pour prêter sans risque. Au cours de l'exercice 1982-1983, les subventions de l'Office du crédit agricole du Québec, au titre des intérêts, atteignirent 100 millions de dollars, soit pour 16 500 exploitants touchés, un remboursement annuel de 6 000 \$, en moyenne (O.C.A.Q., 1982-1983).

Paradoxalement, il se pourrait bien que cette espèce d'engouement pour la *modernisation* capitaliste soit l'héritière d'une tradition bien québécoise. En effet, pendant plus d'un siècle, on a ici situé dans les familles rurales et le mode de vie agraire les fondements de la « race » canadienne-française, comme groupe « ethnoculturel » original et menacé. Cette vision a toujours été partagée par l'État québécois qui y a puisé les raisons de soutenir l'expansion du territoire « national » (chemin de fer et colonisation) et la modernisation de l'agriculture (cercles des fermières, coopératives, électrification, crédit agricole, etc.). Une sorte de complicité, restée unique au sein de l'État provincial jusqu'à la Révolution tranquille, a ainsi séculairement associé les cultivateurs québécois-français aux cadres et aux experts du ministère de l'Agriculture. Cette relation a été et demeure, partiellement à ce jour, fortement imprégnée de références nationalistes et « précapitalistes » puisque l'agriculture marchande n'avait pas encore établi son hégémonie au Québec il y a à peine une génération.⁴ Il en reste deux principales traces : le Ministère et « ses » agriculteurs continuent d'entretenir des rapports singuliers de type patron-client ; et, si les partenaires (avec à leur tête une élite de gestionnaires, agronomes et économistes) sont aujourd'hui convertis aux conceptions modernistes d'une « industrie agro-alimentaire » englobant « l'entrepreneur agricole », on avale plus facilement la modernité lorsqu'elle réside dans les méthodes, les techniques et les machines (qu'on peut s'approprier collectivement, « nationalement ») plutôt que dans les formes les plus froides de l'économie libérale (où c'est le marché anonyme qui dicte les règles du jeu plutôt que la nation et, en son nom, le Ministère). Ainsi, les spécialistes qui ont conçu le programme Tandem ont-ils voulu encourager la modernisation technologique de l'agriculture *québécoise* sans trop penser aux conséquences de la surcapitalisation dans une économie de marché qui ne respecte guère les solidarités culturelles. Quant aux cultivateurs, habitués aux normes traditionnelles selon lesquelles les organismes prennent leurs membres à

3. Ce rabais équivalait à la moitié de la différence entre 4% et le taux préférentiel, plus 0,5%, soit, pour un taux préférentiel de 15,5%, un rabais de 6 points ($[(15,5 + 0,5 - 4) \div 2 = 6]$).

4. Voir à ce propos l'analyse de MORISSET (1987) ; en particulier, « L'agriculture marchande s'impose », pp. 55-67 et 103.

charge (FOURNIER et CALDWELL, 1985), même lorsque ceux-ci se conçoivent « entrepreneurs », ils ont fait confiance aux autorités lorsqu'elles leur ont dit qu'il était bon d'investir, d'autant qu'avec le bienveillant soutien de l'État emprunter devenait moins inquiétant. On verra plus loin jusqu'à quel point ils et non le Ministère — se sont endettés.

Le principe sur lequel se fonde l'assurance stabilisation des prix illustre de façon particulièrement saisissante cette attitude de sélectivité devant l'économie de marché. Comme un « bon-papa » envers ses enfants, le Ministère a adopté le programme que préconisait l'Union des producteurs agricoles (U.P.A.), syndicat de pression auquel les cultivateurs adhèrent obligatoirement et qui constitue pour eux un autre giron institutionnel, au sens traditionnel dont on vient de parler. Au Québec, les prix de soutien ne sont pas calculés sur la moyenne des prix du marché des dernières années (de manière à stabiliser les recettes), mais bien sur *les frais de production*, en incluant, bien entendu, le temps de travail de l'agriculteur. On a négligé la règle du marché selon laquelle il ne suffit pas de produire, mais il faut aussi vendre en faisant attention à ce que la surabondance ne fasse baisser les prix. Autrement dit, en appliquant le principe des « frais de production » dans le seul marché restreint du Québec, on risquait de provoquer la chute des prix et de saper les données actuarielles supportant le programme de stabilisation. On avait présenté ce programme comme un *régime d'assurance* auquel les agriculteurs ne devraient cotiser que les *bonnes* années, celles où leurs ventes seraient supérieures à leurs frais de production. Mais les bonnes années ne pouvaient pas être nombreuses du simple fait que si l'on produisait allègrement sans se préoccuper de la demande, le marché ne serait jamais à court de produits et l'offre excessive ferait fléchir les ventes. (Évidemment, j'ai simplifié le modèle pour les besoins de la cause — les marchés agricoles ne sont jamais aussi simples. Il n'en demeure pas moins vrai que les planificateurs de l'agriculture québécoise n'ont pas tenu suffisamment compte des impératifs du marché.) Dans son analyse très amère, mais néanmoins perspicace, du rôle que le gouvernement du Québec a joué dans l'agriculture au cours de cette période, Jean-Claude Boucher soutient que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a d'abord dressé des plans de production, puis, comme si c'était secondaire, il s'est intéressé au marché (BOUCHER, 1984).

Un endettement pire au Québec qu'ailleurs

La crise agricole, répétons-le, frappe l'ensemble de l'Amérique du Nord. Ce qu'on admet moins spontanément, c'est qu'elle sévit plus durement au Québec que dans les autres provinces : ni l'U.P.A., ni, à ce qu'on sache, le MAPAQ ne semblent disposés à le reconnaître. Dans un cahier spécial du *Devoir*, paru en mai 1985, les divers technocrates du secteur agro-alimentaire se sont prononcés, entre autres choses, sur la question de l'endettement des cultivateurs québécois

sans souligner une de ses caractéristiques : le problème est pire qu'ailleurs. Cinq ans auparavant, pourtant, le groupe de travail chargé par le ministre Bernard Landry d'examiner la formation et l'utilisation du capital dans l'économie québécoise signalait déjà que « la dette des agriculteurs [était ...] en moyenne relativement plus élevée au Québec qu'ailleurs en Amérique du Nord » (Québec, 1980 : 585). Les auteurs du rapport laissaient même entendre que le rapport dette/capital pouvait porter à confusion, car le dénominateur risquait d'avoir été gonflé artificiellement :

« En longue période, le rapport entre l'encours des prêts et la valeur des actifs peut toutefois s'avérer un indicateur biaisé du risque encouru par l'Office, puisque le système actuel de subventions d'intérêt et de garanties gouvernementales peut, toutes choses égales par ailleurs, maintenir artificiellement à la hausse le prix des fermes, en raison de son effet sur la demande pour des fermes. » (*Id.*)

D'autre part, la presse avait déjà abondamment fait état des conclusions d'un sondage effectué par la Société du crédit agricole fédérale, en 1984, sur les fermes dont les ventes avaient atteint au moins 2 000 \$ en 1980. À l'échelle nationale, le rapport dette/capital était alors le plus élevé au Québec, 25,2%, et le plus bas en Saskatchewan, 15,4% (S.C.A., 1985 : 9). Les agriculteurs québécois n'étaient donc vraiment propriétaires que de 75 % de leur actif. Dans quelque 11 000 fermes responsables de la moitié de toutes les ventes agricoles au Québec, l'avoir net ne représentait que 52% de l'actif (S.C.A., 1984 : 59-64).

Plus d'un an après que ces informations aient été rendues publiques, il se trouvait encore des analystes avertis, comme le directeur de la recherche de l'U.P.A. (cahier spécial du *Devoir* mentionné ci-dessus) et les éditorialistes de *La terre de chez nous* (juin 1985 et janvier 1986) pour passer le fait sous silence.⁵ En mai 1986, un rapport sur le « libre-échange » et l'agriculture commandité par l'U.P.A. évite à nouveau la question, même si l'endettement supérieur de l'agriculture québécoise saute aux yeux dans un de ses tableaux (17, p. 55) où l'auteur compare revenu, capital, dette, et avoir net des agriculteurs d'ici avec ceux d'autres régions du continent pour les années 1980-1984. Un simple calcul permet d'établir le ratio dette/capital en 1984 : il est de 15 % dans les Prairies, de 18% en Ontario, de 22% aux États-Unis, et de 29 % au Québec (PROULX, 1986).

Plus récemment, l'Association des banquiers canadiens se félicitait du fait qu'il y ait moins de faillites agricoles ici que dans les autres provinces (A.B.C., 1987). Mais cela ne signifie pas que la situation des fermes québécoises soit nécessairement saine. S'il y a moins de faillites chez nous, c'est que les mesures gouvernementales assurent artificiellement la sécurité financière des exploitations. Premièrement, plus des deux tiers des fermes classées « commerciales » se consacrent à la production laitière (CALDWELL, 1986 : 7), un domaine où les prix et le volume de l'offre sont gérés par l'État. Secondement, et pour

5. Ces deux sources citent à leurs fins le rapport de la S.C.A. de 1984.

l'ensemble cette fois, la structure financière de l'agriculture québécoise profite d'une participation gouvernementale (programmes fédéraux et provinciaux cumulés) équivalant à 13,6% des recettes des cultivateurs, ce qui dépasse largement la situation qui prévaut normalement dans les autres provinces canadiennes (la contribution étatique est deux fois moindre en Ontario, par exemple. Canada, 1987, Tableau 3.6, p. 26). Il est certain que les sociétés financières n'ont pas à se plaindre lorsque les agriculteurs assument, avec le soutien de l'État, des dettes relativement plus lourdes qu'ailleurs au pays; en langage de banquier, cela s'appelle des *comptes performants*. Et dans les manchettes d'une presse peu portée à la critique, cela donne: « Les banquiers estiment que l'agriculture va mieux au Québec qu'ailleurs au Canada. » (*Les Affaires*, 28 novembre 1987: 12) On ne se demande pas ce qui arriverait si jamais les exploitations laitières cessaient d'être protégées et si la participation financière de l'État était ramenée à un niveau comparable à celui de l'Ontario — deux éventualités qui, dans un climat tournant au libre-échange, sont loin d'être improbables.

Pour voir plus en détail quelles proportions prend le problème de l'endettement agricole au Québec et qui le finance, on s'inspirera d'une étude révélatrice de la Société du crédit agricole du Canada qui juxtapose les résultats de deux sondages réalisés en janvier 1981 et 1984.

Au commencement de la période (1981), les agriculteurs québécois étaient déjà, en termes relatifs, les plus endettés du pays; à la fin (1984), ils détenaient toujours le record du ratio dette/capital avec 25%. De toutes les provinces, le Québec est la seule qui ait accru à la fois sa part, et de l'actif, et du passif agricole au Canada: des 7,7 à 8,4% pour le premier, et de 10,5 à 11,9% pour le second (Tableau 3 et S.C.A., 1984: 13 et 15). En 1984, la part des Québécois dans le *passif total* des agriculteurs canadiens était presque deux fois (42%) plus élevée que leur part des *actifs* agricoles nationaux. En chiffres absolus, leur endettement collectif était passé de 1,8 à 2,5 milliards de dollars (+32,2%). Seule une autre province, l'Alberta, a connu un taux d'augmentation supérieur de son passif, mais, à la différence de ceux d'ici (chez qui l'actif a continué de s'accroître), les agriculteurs albertains avaient déjà commencé à réduire leurs immobilisations et à subir la « décapitalisation » involontaire qui accompagne le déclin de la valeur foncière. Par ailleurs, en 1983, il n'y avait qu'en Saskatchewan où, comme au Québec, le bilan des agriculteurs n'affichait pas encore l'inévitable baisse de la valeur foncière. Mais le Saskatchewan est aussi la seule autre province dont le programme de stabilisation des prix repose sur les frais de production. Il offre également, dans le cadre de son programme d'achat de fermes, des taux d'intérêt subventionnés et étalés sur cinq ans.

Que la chute de la valeur de terres agricoles se soit manifestée plus tard que dans les autres provinces explique pourquoi le Québec a connu une hausse de son avoir net de 1981 à 1984, alors que son passif augmentait de 33% (Tableau 3).

Nul doute que le déclin de la valeur foncière apparaîtra lors d'une enquête ultérieure et qu'elle entraînera une diminution de l'avoir net par rapport à 1984, comme cela s'est produit dans toutes les provinces, à l'exception du Québec et du Saskatchewan, de 1981 à 1984. Soit dit en passant, si l'on soustrait la hausse de la valeur des quotas de lait de 1981 à 1983, on s'aperçoit que l'avoir net des agriculteurs québécois n'a pas augmenté de 1,1 %, mais qu'il a plutôt baissé de 7 % (S.C.A., 1984 : 13).

L'État gâteau

Le problème de l'endettement comporte au Québec un autre aspect particulier : l'ampleur des garanties offertes par le gouvernement provincial. La participation massive de l'Office du crédit agricole du Québec au financement des fermes en vertu du programme Tandem a réduit la charge créancière de la Société fédérale du crédit agricole et des établissements financiers. Bien que l'argent provienne toujours des banques à charte ou des caisses populaires, le gouvernement provincial s'est porté garant des prêts et en est l'ultime créancier. Selon leurs déclarations mêmes, les banques et les caisses assumaient respectivement 569 et 916 millions de dollars de prêts aux agriculteurs garantis par le gouvernement (Tableau 4). En y ajoutant les prêts fournis directement par l'Office du crédit agricole, la dette agricole garantie par l'État provincial s'élève à 1,7 milliard de dollars, soit 71 % de toute la dette agricole à long terme du Québec.

Dans une analyse récente de l'endettement agricole au Canada et, tout spécialement, en Ontario, BRINKMAN signale que, compte tenu de ce que la hausse du revenu agricole est exclue à court terme et que la valeur des biens fixes diminue, la situation est pire qu'on ne se l'imagine habituellement. Il affirme que le remboursement du *cinquième* des prêts garantis par la S.C.A. fédérale est en retard et que, même si les banques prétendent que les interruptions de paiement ne touchent que 5 % de leurs prêts aux agriculteurs, ces derniers empruntent pour les rembourser de sorte que cette manœuvre masque leur véritable situation financière. L'auteur en conclut que les banques risquent de porter le contrecoup en Ontario. « Les difficultés de crédit des banques à charte semble beaucoup plus importantes qu'elles ne l'admettent, voire, dans certains cas, qu'elles ne le savent. » (BRINKMAN, 1986 : 33)

Au Québec, c'est le gouvernement qui devra assumer l'éventuelle défaillance des propriétaires de fermes. Les livres de la province enregistraient, en 1984, des garanties de plus de 1,5 milliard de dollars sur des prêts touchant des terres et des biens agricoles dont la valeur est maintenant à la baisse. (Depuis 1981, cette valeur a chuté de 26 % en termes réels.)⁶ Cet engagement ne figure pas dans le prospectus que le gouvernement a présenté au marché financier de New York en

6. Voir : Agriculture Canada (1987), Tableau 4.10, p. 41.

TABLEAU 3

*Progression de l'actif et du passif agricoles au Québec, 1981-1984,
(millions de dollars courants) en proportion du total canadien.*

INDICATEURS FINANCIERS	1981	1984	DIFFÉRENCE (%)
Actif	4 496	4 503	0,1
% de l'actif canadien	7,7	8,4	9,1
Passif	1 847	2 459	33,2
% du passif canadien	10,5	11,9	13,3
Avoir net	7 218	7 294	1,1
% de l'avoir canadien	7,2	7,6	5,6

SOURCE : Société du crédit agricole du Canada, 1984. (Son graphique de la page 18 établit à 8,9% la part québécoise du passif d'ensemble au Canada : il s'agit d'une erreur. Le taux véritable, 11,9%, figure au tableau 1B de la page 15.)

TABLEAU 4

*Dettes agricoles garanties par le gouvernement, Québec, 1984
(000 000 \$).*

INSTITUTIONS	SOURCES	
	Sur déclaration	Sondage de la S.C.A.
Banques à charte	569	724
Caisses populaires	916	780
Office du crédit agricole	149	233
TOTAL	1 634	1 737

SOURCE : Assemblée nationale, 1984, vol 2 ; S.C.A., 1984 ; et Rapport annuel de l'O.C.A.Q., 1984-1985.

1986.⁷ De plus, l'O.C.A.Q., qui a versé 14,5 millions de dollars *par année* aux prêteurs, de 1983 à 1987, prévoit déboursier 90 autres millions au cours des prochaines années.⁸

7. Prospectus de la province de Québec, 9 juillet 1986, 46p.; et un supplément venant d'Hydro-Québec, 6 mars 1986, 74p.

8. Voir : « Non à la loi 49 », *La terre de chez nous*, 28 janvier 1988.

On commence seulement à apercevoir les conséquences du crédit à rabais. La facilité d'emprunter à taux réduit finit par transformer la capitalisation d'un actif en capitalisation *d'un passif*. Supposons qu'un cultivateur s'estime capable d'emprunter 100 000 \$ au taux du marché de 10% pour acheter un terrain de 100 acres. Lorsqu'il sait pouvoir obtenir une subvention couvrant la moitié des frais de financement, il peut alors emprunter 200 000 \$ pour le même coût. Cet artifice fait monter le prix des terres (A.B.C., 1985; BRINKMAN, 1986). Notre acheteur risquerait de finir par payer autant d'intérêts que si son emprunt n'avait pas été subventionné; toutefois il se serait endetté deux fois plus pour acquérir le même bien — un terrain de 100 acres. La subvention des frais de financement lui aurait donc procuré un actif dont la valeur marchande — en absence de sources de crédit à rabais pour toutes les autres catégories d'acheteurs — ne vaudrait toujours que 100 000 \$, tandis qu'une dette à long terme de 200 000 \$ aurait été inscrite aux livres de sa ferme.⁹

Au moins un spécialiste canadien du financement agricole, R. Ashmead, est d'avis que les problèmes les plus graves se produisent là où les frais de financement ont été le plus fortement subventionnés.¹⁰ On s'est trompé en voulant utiliser le crédit subventionné pour tenter de résoudre le problème du revenu agricole. Il aurait fallu, en l'occurrence, trouver la solution dans l'agriculture elle-même (en améliorant, par exemple, la commercialisation). Le crédit facile aurait ainsi provoqué sur le marché des distorsions inacceptables qui ont aggravé le problème ou qui auraient été profitables à d'autres groupes qu'aux agriculteurs (BRINKMAN, 1983: 83; 1986: 15). Patrick Muzzi conclut discrètement de son côté qu'une mauvaise conjoncture ou la contraction du soutien gouvernemental pourraient déstabiliser les bases financières précaires de l'agriculture québécoise: « L'accroissement de l'investissement par le recours aux emprunts est une réalité au Québec, réalité qui peut se perpétuer dans la mesure où l'État demeure actif et que la situation économique demeure viable et exempte de récession. » (MUZZI, 1985: 6)

Brinkman craint que la plupart des formes actuelles d'intervention gouvernementale (subvention directe, épongement ou étalement de la dette) ne risquent d'accentuer le problème, à long terme. Aussi, l'agriculteur qui doit beaucoup d'argent par rapport à ce qu'il possède devrait-il, selon lui, abandonner son exploitation pendant qu'il détient encore quelque actif; les autres devraient commencer à « décapitaliser », c'est-à-dire à cesser d'investir dans les instruments de production (outillage, bâtiment, bétail et fonds de terre).

9. Cette notion de capitalisation du passif au lieu de l'actif m'a été proposée par Ralph Ashmead, mais encore elle ressort implicitement du document cité ci-dessus (Québec, 1980).

10. Communication personnelle.

Un difficile ajustement

En 1987, au Québec, un processus d'ajustement en ce sens était effectivement amorcé, malgré l'apparente inertie des autorités. Sur le terrain, les agriculteurs ont ralenti leurs emprunts au titre des immobilisations (que l'O.C.A.Q. ait accru ses exigences éloigne peut-être les emprunteurs), sauf peut-être en ce qui concerne l'achat de quotas laitiers; la S.C.A. fédérale trouve peu de preneurs pour son crédit aux taux du marché, sauf parmi les plus désespérés qui sont obligés de tout mettre au clou. Le désinvestissement a pour conséquence évidente la baisse (à mesure que la demande s'affaiblit) de la valeur de certains biens comme l'outillage, les bâtiments et le fond de terre.

La valeur foncière, à la hausse jusqu'en 1982 sous la pression des acheteurs, n'a fait que décliner depuis (Canada, 1987 : 39-45). Présentement, les exploitations laitières (quota, terre, bétail, bâtiment et outillage) sont évaluées au double de la valeur de leur quota; en d'autres termes, l'ensemble des moyens matériels de production ne valent pas plus que les seuls *droits* de produire du lait. Dans certains cas, la valeur des biens fixes a chuté de moitié par rapport au prix payé à l'achat. La production laitière, qui semblait autrefois invulnérable, pourrait donc être vouée à une hémorragie financière semblable à celle que les éleveurs et les céréaliers ont connue au commencement des années 80; sauf qu'ici, ce sera l'incapacité d'effectuer un transfert des actifs à une nouvelle génération d'exploitants qui provoquera l'érosion de la valeur des fermes laitières.

En effet, une étrange conjoncture a sensiblement réduit la demande de terres agricoles. Les exploitants ne veulent ou ne peuvent plus emprunter pour acquérir des terres; les spéculateurs perdent intérêt, maintenant que la pression démographique disparaît et que le zonage agricole empêche la subdivision des lots; les fils de cultivateurs ne souhaitent plus suivre la trace de leur père parce qu'ils craignent que leurs efforts ne soient pas suffisamment récompensés; le mouvement de retour à la terre des urbains s'est enlisé et les jeunes professionnels refluent maintenant vers la ville. Par conséquent, les terres agricoles ne se vendent pas, car les agriculteurs répugnent à les brader. En raison du rétrécissement du marché il est même devenu difficile d'estimer la valeur marchande des terres (DESJARDINS, 1984 : 30). Certains sont néanmoins obligés de vendre pour des raisons financières ou de santé, et ces transactions révèlent une chute importante de la valeur foncière. On le constate également, entre autres, par le nombre de plus en plus grand de terres et de bâtiments agricoles qui restent vacants au Québec. Il est devenu très commun, dans des régions agricoles qui n'ont rien de marginal, d'apercevoir de vastes étendues de « terre faite » qui n'ont pas été touchées depuis nombre d'années.

La propagation de la foi

Dans la foulée de la modernisation d'après-guerre, au Québec, on s'est graduellement mis à considérer la ferme comme une petite entreprise industrielle ordinaire à exploiter de la même façon que les autres. Ce mouvement s'est accéléré au cours des années 70, les technocrates de l'agriculture ne cessant de faire pression sur les cultivateurs pour qu'ils deviennent des hommes d'affaires. Dans cette perspective, la clé du succès repose sur le savoir-faire¹¹ (technique et administratif) et les investissements massifs (économie d'échelle et mécanisation), éléments dont les technocrates eux-mêmes sont dépositaires, définisseurs ou canalisateurs, qu'ils travaillent pour le gouvernement, l'U.P.A., les universités, les organismes de crédit, les établissements financiers ou les services commerciaux à l'agriculture. D'un commun accord, les milieux du « complexe agro-administratif » répètent que ces stratégies sont inévitables et que « l'évolution de l'agriculture moderne » commande fatalement ou objectivement aux agriculteurs de s'y engager tête baissée.

Pourtant, il semble bien que la « réalité » ne s'impose pas d'elle-même, puisqu'il faut, au contraire, l'interpréter dans un sens précis et talonner les agriculteurs pour qu'ils acceptent cette vision, avec les exigences pratiques qui en découlent : loin de se diffuser toute seule par la force des circonstances, l'image de la ferme « entreprise-comme-une-autre » doit être systématiquement prêchée par une propagande incessante sur tous les fronts (publicité de vendeur d'équipement, mise en marché de programme étatique, presse spécialisée, etc.).

Ne prenons qu'un exemple. Il s'agit d'une lettre expédiée à tous les agriculteurs du Québec, le 25 janvier 1988, pour publiciser un cours de formation en gestion conjointement offert par les ministères de l'Agriculture et de l'Éducation. Portant l'en-tête de la compagnie Cascades Inc., la lettre est signée par Alain Lemaire, son vice-président. Cascades et ses fondateurs, les frères Lemaire, ont peut-être la plus haute cote de sympathie publique de toute cette nouvelle avant-garde québécoise qui a pris le virage national en faveur des affaires. Les autorités gouvernementales leur font ici cautionner leur initiative comme on faisait autrefois sanctionner les programmes de colonisation par les évêques, à cette différence près que le dogme, cette fois, veut qu'une ferme soit effectivement une entreprise.¹² Comme tout dogme, cela n'a pas à être démontré : il suffit de marteler sans répit sur les réalités agricoles le vocabulaire des milieux d'affaires :

11. On ira jusqu'à dire que la réussite agricole est primordialement fonction de la scolarisation des agriculteurs (Assemblée nationale, 1984 : 6).

12. Seul Bernard Lamarre et sa société d'ingénierie, Lavalin, peuvent jeter une ombre sur l'astre Cascades. Les Lemaire — trois sympathiques petits gars de chez nous — sont partis d'un village de campagne, Kingsey Falls, pour bâtir un empire papetier qui rayonne jusqu'en France et où règne un modèle de gestion progressiste et social (« communautarisme » d'entreprise ; participation des employés ; bienveillance éclairée des patrons ; réanimation d'usines marginalisées, avec le concours de l'État).

« C'est à titre d'entrepreneur que je m'adresse à vous aujourd'hui, producteur ou productrice agricole, déjà propriétaire ou en voie de le devenir.

« La ferme d'aujourd'hui est une entreprise financière, parfois considérable, qui se doit d'être gérée de façon efficace, à la fois prudente et audacieuse, au même titre qu'une P.M.E. Votre entreprise, tout comme celle que je dirige, a besoin des meilleurs instruments de gestion pour survivre à la concurrence et pour se développer au rythme de notre croissance économique. Cela est encore plus important dans le contexte de la nouvelle entente sur le libre-échange. »

Mais il faut excuser les producteurs qui ne sont pas encore en état de grâce.

« Plusieurs parmi vous ont déjà acquis une formation complète de gestionnaire, ce qui se traduit habituellement par un rendement financier supérieur. Mais, je ne crois pas me tromper en affirmant que vous avez dû, pour la plupart, vous adapter aux moyens modernes de gestion à l'aide d'informations assez souvent partielles, rarement complètes.

« Il est évident que le genre d'entreprise que vous dirigez vous laisse peu de temps pour acquérir, avec les moyens traditionnels de formation, des connaissances et des habiletés nouvelles. Elles peuvent, dans certains cas, vous manquer, pour augmenter la rentabilité de vos productions ou pour faire face aux impacts financiers des changements technologiques ou des caprices du marché international et domestique. »

Après avoir vanté les cours offerts dans la langue du dollar plutôt qu'en latin, monsieur Lemaire poursuit :

« J'ai pris connaissance de ces documents et c'est avec enthousiasme que je vous invite à les utiliser si vous ne l'avez déjà fait. Vous ne le regretterez certainement pas. Le rapport qualité-prix de ces cours est absolument unique. Il se pourrait même que ce soit pour vous le meilleur investissement que vous ayez fait jusqu'à maintenant. Il est rare de nos jours de trouver pour environ 40 \$ un outil qui peut rapporter, à court terme, plusieurs milliers de dollars. »

Enfin, l'auteur félicite le ministère de l'Agriculture de ses bonnes œuvres, en les replaçant dans la perspective de la solidarité nationale :

« En terminant, j'aimerais offrir mes félicitations à la direction des cours par correspondance et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour cette heureuse initiative qui est un exemple particulièrement réussi de l'effort collectif québécois pour son développement. »

Comme on voit, les évêques de notre temps n'ont pas de leçons à prendre de ceux d'autrefois en matière de propagande. Les recettes ne changent pas : fausse complicité (« à titre d'entrepreneur », « tout comme celle que je dirige ») ; fleurs de rhétorique (« prudente et audacieuse », « exemple particulièrement réussi de l'effort collectif québécois ») ; appel du pied aux inquiétudes (« survivre à la concurrence », « informations [...] rarement complètes », « faire face aux [...] changements technologiques [...] caprices du marché international »), conjugué à des propos rassurants et raccoleurs (« plusieurs parmi vous », « vous avez dû [...] vous adapter », « laisse peu de temps », « vous ne le regretterez pas ») ; et, pour *fermer la vente*, comme on dit aujourd'hui, des promesses exagérées qui échappent au contrôle des services de protection du consommateur (« pour [...] 40 \$ [...] à court terme, plusieurs milliers de dollars »).

La question n'est évidemment pas de savoir si les agriculteurs doivent mettre à leur main le savoir-faire commercial et les techniques contemporaines, mais si, pour se les approprier, ils doivent avaler tout entier un modèle de ferme « entreprise agro-industrielle » dont les principaux chantres, dans l'administration et les milieux d'affaires, n'ont pas les pieds dans la terre, ne prennent pas soin des bêtes et n'ont pas davantage à payer les mensualités des emprunts contractés. Tant qu'a duré la prospérité (1971-1981, à peu près) et que les capitaux destinés à l'expansion abondaient, l'idée de la ferme-entreprise n'a guère été remise en question et les agriculteurs ont hypothéqué leur terre avec abandon afin d'accroître leur production commerciale. Dès 1984, cependant, les conclusions du sondage de la S.C.A. citées plus haut recélaient déjà une contradiction qui est passée inaperçue, mais qui laissait présager les diagnostics sévères du genre de ceux qu'un Brinkman ou un Muzzi poseraient deux ans plus tard. Tout en proposant de soutenir l'expansion des exploitations agricoles enregistrant les ventes les plus élevées (ce tiers même des fermes qui comptent pour 77% des livraisons commerciales au pays), la société fédérale terminait ses analyses sur la constatation suivante : « Toutes les régions présentent la même tendance, ce qui laisse supposer que, dans la conjoncture actuelle, les agriculteurs lourdement endettés ont du mal à rembourser leurs dettes ou à rentabiliser leur exploitation. » (S.C.A., 1984 : 40)

Et voici où se trouve la contradiction : les gros « entrepreneurs agro-alimentaires », sensés par ailleurs annoncer les voies d'avenir du développement, correspondaient, *grosso modo*, aux « agriculteurs lourdement endettés » qui n'ont pas, à ce jour, cessé d'avoir « du mal à [...] rentabiliser leur exploitation ». Pour les experts de la S.C.A., ça dépendait de la conjoncture. Mais une conjoncture défavorable qui s'étire finit par laisser soupçonner qu'elle possède des causes structurelles. Or, la mauvaise conjoncture n'avait pas commencé en 1984 et elle n'est pas disparue en 1988. Nous voudrions proposer l'hypothèse que le problème structurel auquel l'agriculture et les agriculteurs font face au Québec plus qu'ailleurs est en partie de nature *culturelle* et idéologique.

*Entreprise agro-alimentaire
ou mode de vie agraire*

On peut suggérer que la surcapitalisation relative de l'agriculture québécoise n'est qu'un symptôme parmi d'autres d'une conversion brusque des milieux agricoles à une conception de l'entreprise et de la gestion qui venait des grands secteurs économiques secondaires et tertiaires, et qui, pour cette raison, collait mal aux traditions originales de l'agriculture. Il y a seulement quinze ou vingt ans, elle était encore largement perçue comme un mode de vie bien particulier et la ferme typique, organisée sur une base familiale, ne se confondait pas avec les P.M.E. Fin soixante, début soixante-dix, l'idéologie de l'entrepreneurship

affairiste et le discours de la gestion technocratique ont balayé les représentations traditionnellement associées au mode de vie agraire, comme si on avait voulu rejeter par-dessus bord toutes les images, désormais presque honteuses, qui lui étaient associées. Le phénomène n'est pas exclusif au Québec, bien sûr, et il n'explique pas tout à lui seul puisque des forces proprement économiques jouant à l'échelle continentale ont également poussé dans le même sens. Néanmoins, l'hypothèse d'une espèce de « reniement culturel » s'applique bien ici dans la mesure où elle recoupe beaucoup d'autres analyses de cette modernisation accélérée de la société que fut la Révolution tranquille : en agriculture, comme en matière d'éducation, de comportements démographiques, de pratique religieuse, etc., les Québécois ont rejoint les tendances continentales avec quelque retard, pour ensuite y mettre tant d'ardeur qu'ils ont fini par les dépasser ; et, secondement, l'État ne s'est pas contenté d'accompagner cette rupture et cette fuite en avant, mais y a exercé un leadership à peu près sans égal ailleurs au pays.

Pour comprendre ce virage, expliquons à grands traits son point de départ.

La conception de l'agriculture « mode de vie » que nous évoquions est tout à fait moderne : ce n'est pas celle où la société entière s'appuie sur une base essentiellement terrienne, « préindustrielle » et « précapitaliste », mais bien plutôt une adaptation de certaines valeurs des sociétés agraires aux exigences de l'économie de marché, la principale étant celle d'assurer la continuité de la famille, donc sa reproduction et son autonomie, dans un environnement économique « monétarisé » où dominent les lois du marché.

De là ces incidences : la propriété privée de la terre comme patrimoine à transmettre à la génération suivante ; la division familiale du travail à la ferme (la famille traditionnelle, si l'on préfère, avec les hiérarchies liées à l'âge, au sexe et au statut matrimonial qu'on connaît) ; et, pour « sauver la terre », la diversification des sources de revenu (autoconsommation, salariat, production artisanale ou forestière, commercialisation directe, etc.) de façon à protéger la famille contre les aléas de la « conjoncture économique ». Et puis, comme corollaire au reste, une certaine méfiance à l'endroit des deux grandes institutions du capitalisme : les Gouvernements et les Trusts qui, ensemble, régissent l'économie — donc la société — et ne cherchent qu'à réduire tout le monde à la dépendance. Dans l'agriculture comme mode de vie, en somme, le souci de la *terre familiale* et la possibilité de se *retirer*, ne fut-ce que partiellement, de l'empire du marché anonyme vont de pair.

Je ne dis pas que la persistance du mode de vie agraire dans l'économie de masse ne fut jamais facile. D'ailleurs, toute une littérature scientifique a documenté les déboires de ce que le jargon conventionnel appelle *les petits producteurs indépendants* face aux grandes forces du marché agro-alimentaire traditionnellement considéré comme mondial par les analystes, à juste titre, mais contre lequel les cultivateurs ont, tout aussi traditionnellement, tenu à

défendre leur indépendance familiale.¹³ Mais dans leurs évaluations de la viabilité économique des petits producteurs indépendants, ces études font trop généralement abstraction du rôle que le revenu hors ferme a pu jouer dans le maintien des fermes familiales classiques, et elles ont tendance à mépriser l'intentionnalité des familles rurales elles-mêmes lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi les petits producteurs indépendants ont persisté au milieu du capitalisme : ici, les « mentalités traditionnelles » (dépassées, ignorantes, etc.) des experts de droite correspondent aux « victimes » (aliénées, dominées, etc.) des experts de gauche, ce qui revient au même.¹⁴ Pour contrer ces simplifications, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'au Québec, en tout cas, le modèle traditionnel de l'agriculture ne s'applique pas seulement aux cultivateurs « de misère » des anciennes marges de colonisation, mais aussi aux *farmers* des Cantons-de-l'Est, qu'importe leur prospérité relative.

Il est enfin nécessaire de rappeler que la persistance de l'agriculture comme mode de vie n'est pas le résultat des seuls efforts accomplis par les personnes, au cours de leur vie. Elle a exigé, au contraire, la transmission d'un savoir-faire et d'un « savoir-s'adapter » de génération en génération, c'est-à-dire d'une sous-culture, non pas archaïque, mais enracinée même (et partie prenante) dans la société *moderne*, capitaliste.

Quoi qu'il en soit, notre but n'est pas de faire un plaidoyer pour la ferme familiale ni de discréditer la conception de la ferme-entreprise : les deux ne sont pas incompatibles puisqu'il y a eu et il y a encore beaucoup de fermes familiales où les traditions de l'agriculture comme mode de vie se sont maintenues et qui constituent en même temps de prospères entreprises agro-alimentaires. Au contraire, c'est le postulat implicite voulant que les deux modèles soient mutuellement incompatibles que nous remettons en question : l'idée que, pour qu'une exploitation agro-alimentaire soit rentable, il faille jeter par-dessus bord la famille patrimoniale et laisser la comptabilité occuper tout le terrain de la tradition culturelle des milieux ruraux. À propos de rentabilité, une question s'impose même : maintenant que plus de la moitié des fermes québécoises est disparue au cours des deux dernières décennies, qu'une autre moitié de celles qui restent disparaîtra dans les deux prochaines et que, entre-temps, beaucoup d'agriculteurs vivront en constante insécurité financière, est-il bien certain que la pratique agricole fondée sur le modèle de l'entreprise d'affaires soit la seule *rentable*, à long terme et pour l'ensemble de la société ?

Au bilan de la ferme comme entreprise agro-alimentaire, le fonds de terre lui-même fait partie du capital qu'il s'agit de *rentabiliser*. Considérant la valeur marchande d'une terre arable, il n'est pas sûr que sa *culture* et la vente de ses

13. On trouvera une récapitulation récente de cette documentation dans GHORAYSHI (1987).

14. Voir à ce propos l'excellent article de M. J. HEDLEY (1988).

fruits constituent la meilleure manière de rentabiliser financièrement l'investissement foncier qu'elle représente. Combien de terres d'un demi-million rapportent des revenus agricoles nets de 50 000 \$, bon an, mal an, à la manière, disons, d'un placement équivalent dans un établissement financier ? Bien sûr, il se peut que la valeur du terrain augmente, mais pour d'autres raisons que la productivité agricole ; pour réaliser cette valeur, toutefois, il faut aliéner sa propriété : ce n'est pas en cultivant le sol qu'on fera fructifier au maximum son investissement foncier, au sens capitaliste de l'expression (produire une rente équivalente au taux d'intérêt courant sur la valeur marchande).

Quand l'agriculture est un mode de vie et que la terre forme le substrat matériel du patrimoine familial à transmettre, elle n'est pas considérée comme un bien à comptabiliser dans le bilan de l'exploitation. Le plus souvent, d'ailleurs, elle est reçue en héritage ou encore acquise grâce à des épargnes largement accumulées à partir de revenus hors ferme. La possession — et l'aliénation — d'une terre répond à une rationalité économique autre que strictement capitaliste ; bien entendu, la famille agricole doit récupérer ses frais d'exploitation et de dépréciation, et se donner un standard de vie approchant les normes sociales usuelles ; mais la terre elle-même est comme placée hors bilan. Ces attitudes sont-elles vouées à l'obsolescence ? Elles assurent pourtant à leur manière le respect des conditions fixées par nos spécialistes du financement agricole à la rentabilité des fermes-entreprises auxquelles ils tiennent tant : « Un avoir net de 80 % peut sembler élevé, mais c'est un niveau essentiel pour assurer la viabilité de la ferme. » (S.C.A., 1984 : 41) En d'autres termes, un agriculteur devrait posséder, en titre clair de toute dette, 80 % de son actif, c'est-à-dire au moins le fonds de terre et sa maison.

Une autre conséquence de l'exploitation agraire comme toute autre entreprise, c'est la dépréciation du sol arable même en tant que *bien de production*. L'agriculteur-entrepreneur doit tirer de sa terre des bénéfices à court terme suffisants pour « amortir » la valeur de renouvellement de ses biens immobiliers (terrain inclus) et de l'équipement. Une bonne part de la surcapitalisation qu'a connue le Québec agricole dans les années soixante-dix a pris la forme d'emprunts (contre une valeur foncière à la hausse) contractés afin d'acheter des matériaux et des machines destinés à une exploitation plus intensive du sol (drainage, équipement plus efficace, etc.). Le résultat, comme partout ailleurs au Canada, est la dégradation de la qualité des sols, par épuisement et érosion. Ici encore, la fuite en avant a rendu le problème particulièrement aigu.

« La monoculture et le travail répété de la terre, surtout dans les zones de culture intensive du sud de l'Ontario et du Québec, ont entraîné le compactage du sol et en ont détérioré la structure. Les fréquents labours et l'utilisation d'une lourde machinerie sur les terres mouillées sont surtout responsables des dégâts. Certains observateurs estiment que c'est peut-être la cause la plus grave de la dégradation des sols dans cette région [...] On sait toute la gravité de la situation si l'on songe qu'aujourd'hui, au Québec, les aires de culture du maïs sont cinq fois plus nombreuses qu'il y a vingt ans. » (Sénat Canadien, pp. 63 et 65)

La terre fatiguée devient plus sensible à l'érosion sans qu'on s'en rende bien compte.

« Au Québec, par contre, la qualité de la terre arable et l'application croissante d'engrais ont masqué l'envergure de l'érosion des sols. Par conséquent, les autorités méconnaissent les difficultés qui en résultent ; c'est ce qui explique aussi le manque d'information nécessaire aux agriculteurs pour déterminer les manifestations de la dégradation des sols et les combattre. » (*Id.*, p. 19)

Enfin, il peut arriver que le vent s'en mêle pour accélérer le processus de détérioration. « Les terres marécageuses du sud du Québec subissent une très grave érosion éolienne ; si, d'ici 20 ans, rien n'est fait pour circonscrire les dégâts, ces sols fertiles pourraient bien être épuisés. » (*Id.*, p. 67)

Faudra-t-il donc en arriver, en rigoureuse fidélité avec la logique de l'entreprise industrielle du primaire, à considérer la terre, ainsi que le minerai ou le dépôt pétrolier, comme une ressource *non renouvelable* et à accorder en conséquence aux cultivateurs l'équivalent des déductions fiscales pour « déperdition des approvisionnements » ou à les inciter à amortir la valeur de leur terre sur vingt-cinq ans, comme les usines du secteur manufacturier ? Bornons-nous à rappeler que chez les cultivateurs pour qui l'agriculture est un mode de vie, la terre n'est pas un élément parmi d'autres du « capital fixe » de l'entreprise : c'est un héritage reçu en fiducie, un patrimoine à faire fructifier et à transmettre, amélioré, à ses descendants ; on ira même jusqu'à s'embaucher *au-dehors* pour *faire vivre* la terre si, à l'occasion, la terre n'arrive plus à faire vivre la famille. Mentalité traditionnelle ? Sans doute. Mentalité dépassée ? C'est moins certain.

Ce qui est certain, c'est que l'idéologie de la ferme-entreprise encourage la spécialisation qui — ainsi qu'on vient de le voir — augmente les risques de dégradation des sols. Fidèle à lui-même sur ce point encore, le Québec agricole ne possède pas les fermes les plus grandes au pays (mesurées selon l'ampleur du capital investi), mais il détient le record de la spécialisation (BRINKMAN, 1983 : 35). La « pluri-activité » que le jargon spécialisé associe aux *petits producteurs indépendants* confère sous ce rapport une souplesse avantageuse à long terme. Les revenus hors ferme sont un indicateur valable de cette polyvalence et l'article de Ray Bollman, dans ce numéro, montre que leur importance est restée presque constante depuis la dernière Guerre mondiale, y compris chez les gros producteurs-entrepreneurs (où cette forme de revenu oscille autour de 25 % des revenus nets). En somme, on pourrait paraphraser Mark Twain en disant que l'annonce de la mort de l'agriculture familiale comme mode de vie est prématurée.

De fait, les valeurs associées à la famille comme cellule de base du milieu agricole sont encore suffisamment vivantes pour que même les propagandes technocratiques en faveur de la conversion des cultivateurs en « managers » se sentent obligées d'y faire allusion : c'est pour assurer la survie de la ferme familiale, dira-t-on communément, qu'il faut que les *producteurs agricoles* apprennent à se conduire comme des propriétaires de P.M.F. Mais une fois la

généflexion faite devant les images pieuses, personne ne s'occupe sérieusement de comprendre qu'il n'y a pas de ferme familiale sans famille, et de proposer des mesures pour soutenir la famille terrienne en tant que structure sociale garante de continuité et pourvoyeuse d'une main-d'œuvre motivée par une sous-culture et l'attachement à un mode de vie. Une fois la famille évacuée des *exploitations agro-alimentaires* par l'instabilité des mariages, la dénatalité générale et le désabusement des jeunes terriens devant la *rentabilité* d'une carrière de propriétaire de ferme-entreprise, il est permis de se demander si le nouveau clergé de la conversion du Québec agricole à la vocation affairiste trouvera, ailleurs que dans quelques très grosses fermes gérées et maintenues par des salariés, assez de fidèles à convertir.

À moins que ce soit là l'objectif visé par les responsables, il faudrait, un jour, faire entrer en ligne de compte dans le bilan global de l'agriculture québécoise les éléments suivants : les avantages d'une exploitation plus diversifiée et moins intensive dans la gestion écologique des sols arables ; les bénéfices sociaux d'un esprit d'indépendance conjugué à une souplesse d'adaptation devant les forces du marché ; la valeur de l'enracinement et de la continuité des familles pour maintenir aussi bien le tissu social que les paysages ruraux ; le rendement d'une natalité plus forte et de la socialisation culturelle des enfants qui formeront la relève agricole de demain. On peut penser que sur chacun de ces points le rapport coûts/bénéfices sent l'esprit de famille au moins autant que l'esprit d'entreprise.

Gary CALDWELL

*Institut québécois
de recherche sur la culture.*

BIBLIOGRAPHIE

- Agriculture Canada (1987), *Farm Financial Assessment Report*, Ottawa, direction des politiques de développement agricole, 51p.
- Assemblée nationale (1984), *Consultation générale sur les aspects de relève, de financement et d'endettement agricoles au Québec*, Québec, Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, 2 vol., 43 et 112p.
- Association des banquiers canadiens (1985), *Mémoire à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec relativement à la relève, au financement et à l'endettement agricoles au Québec*, Montréal, février, 30p.

- BOUCHER, J.-C. (1984), *L'O.C.A.Q. assassine l'agriculture*, Sainte-Christine (Québec), Éditions Jean-Claude-Boucher, 153p.
- BRINKMAN, G. (1986), *The Expected Income and Financial Situation for Ontario Farmers in the 1980's*, Guelph, Université de Guelph (ronéotypé), 50p.
- BRINKMAN, G.L. et T.K. WARELY (1983), *Structural Change in Canadian Agriculture: A Perspective*, Ottawa, Agriculture Canada, 159p.
- CALDWELL, G. (1986), *English Farmers in Québec*, Sainte-Anne-de-Bellevue, Macdonald College, Québec Farmers Association, novembre, 76p.
- CÔTÉ, François (1988), « Non à la loi 49 », *La terre de chez nous*, 28 janvier : 4 (éditorial).
- DUMAS, Evelyn (1985), « Crédit agricole : L'urgence d'agir », *La terre de chez nous*, 20 juin : A-25 (éditorial).
- DUMAS, Mario (1986), « La situation financière des agriculteurs », *La terre de chez nous*, 16 janvier : A-4 (éditorial).
- FOURNIER, Daniel et Gary CALDWELL (1985), « L'implosion tranquille », *L'analyste*, printemps : 69-73.
- GHORAYSHI, Parvin (1987), « Canadian agriculture : Capitalist or petit bourgeois ? », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XXIV, 3, juillet : 358-373.
- HEDLEY, M.J. (1988), « The peasant within : Agrarian life in New Zealand and Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XXV, 1, février : 67-83.
- Institut national de productivité (1985), *Productivité et performance de l'économie québécoise, Bilan 1984*, Montréal, I.N.P., 20p.
- _____ (1986), *Productivité et performance de l'économie québécoise, Bilan 1985*, Montréal, I.N.P., 48p.
- JEAN, Bruno (1986), *Agriculture et développement dans l'Est-du-Québec*, Montréal, Les presses de l'Université du Québec, 431p.
- Le Devoir* (1985), « Le monde agricole à un tournant », 17 mai, 5p. (supplément).
- MORISSET, Michel (1987), « L'agriculture familiale au Québec », Paris, Éditions L'Harmattan, 206p.
- Mouvement Desjardins (1984), *Mémoire sur le financement agricole au Québec, l'endettement des entreprises agricoles, la relève agricole*, Montréal, La Confédération des caisses populaires et d'économie du Québec, 56p.
- MUZZI, Patrick (1985), « Pour une situation économique viable », *Le producteur agricole*, 9, 1, novembre, *passim*.
- Office du crédit agricole du Québec (1984), *Rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1983 relativement au programme de financement agricole*, Ottawa, 54p.
- _____ (1986), *Rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1985 relativement au programme de financement agricole*, Ottawa, 54p.
- PELLETIER, Nicole et Diane-Gabrielle TREMBLAY (1987), « L'agriculture québécoise et les banques : De plus en plus de services spécialisés pour soutenir la relève », *Le Banquier*, novembre-décembre : 14.
- PROUX, Yvon (1986), *La position concurrentielle de l'agriculture québécoise et la libéralisation des échanges commerciaux agricoles avec les États-Unis*, Longueuil, Union des producteurs agricoles (U.P.A.), mai, 126p.
- Québec (1980), *L'épargne. Rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec*, Ministère d'état au Développement économique, 687p.

-
- Sénat canadien (1984), *Nos sols dégradés : Le Canada compromet son avenir*, Ottawa, Comité sénatorial permanent de l'agriculture, de la pêche et des forêts, 143p.
- Société du crédit agricole (1984), *Sondage agricole*, Ottawa, S.C.A., 81p.
- Statistique Canada (1985a), *Recettes monétaires agricoles et la population active*, Ottawa, Publications annuelles n° 21-001 et 71-001.
- (1985b), *Farm Net Income Reference Handbook*, Ottawa, 7 vol., mai.